

## Prendre rendez-vous pour une consultation

Pour prendre rendez-vous pour une consultation à l'hôpital, vous pouvez appeler le secrétariat du service du médecin que vous souhaitez rencontrer ou qui vous a été recommandé. La prise de rendez-vous n'est pas encore possible, à ce jour, par internet.

La secrétaire est susceptible de vous demander vos coordonnées pour vous prévenir en cas de changement. La plupart du temps, elle vous demandera également d'**apporter certains documents**, dont une lettre de recommandation de votre médecin traitant.

De même, si vous avez un empêchement ou si vous êtes dans l'impossibilité de venir pour ce rendez-vous, pensez à prévenir le secrétariat à l'avance. Vous pouvez demander à la secrétaire du service les coordonnées téléphoniques ou e-mail du service afin de les contacter plus aisément.

Lorsque vous venez en consultation à l'hôpital, pensez à arriver environ une demi-heure avant l'heure du rendez-vous pour avoir le temps de remplir les formalités administratives nécessaires, tout en étant à l'heure pour la consultation médicale.

Pour connaître les coordonnées des consultations à l'AP-HP, utiliser le moteur de recherche "trouver une consultation" à droite de cet écran.

## Les documents à apporter en consultation

A votre arrivée, l'hôpital constitue un dossier administratif complet qui vous permettra de ne pas avancer les frais de consultation.

Pour une consultation, il faudra apporter:

- Votre carte vitale ou l'attestation en cours de validité
- Votre carte de mutuelle ou d'une attestation en cours de validité
- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- votre déclaration de médecin traitant

En fonction de votre situation :

- Volet 2 de déclaration d'accident du travail
- Notification d'allocation pour enfant handicapé
- Carnet de maternité
- Carnet de soins pour les personnes pensionnées de guerre
- Attestation d'AME (aide médicale de l'état) pour les bénéficiaires de la CMU (couverture maladie universelle)